ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT Samedi 14 Mai

Rendez-vous le samedi 14 Mai 2022, de 9h à 11h pour la **distribution gratuite de broyat de végétaux**, ouverte à tous, dans la cour du bâtiment communal, situé à la sortie du bourg (dans la limite du stock disponible) ; Venez avec vos contenants.
Le broyat peut être utilisé pour pailler : les arbres et les haies, les arbres fruitiers, les massifs de fleurs, les fraisiers, les framboisiers et autres plantes de sous-bois.
Broyer les végétaux, c'est permettre au carbone de retourner dans le sol. Ainsi le sol s'enrichit en humus et devient encore plus fertile.

Vous serez également conviés à découvrir de manière commentée, **l'installation des panneaux photovoltaïques**, pour un montant total de 17 473€, réalisée avec la participation financière de la Région (7000€) et du Département (5000€), soit un reste à charge de 5 473€. Investissement a pu être réalisé grâce au groupement de commande Solaire Dôme, porté par Thiers Dore et Montagne, et l'accompagnement de l'Adhume, qui permettra à la commune de vendre son électricité pour une recette estimée à 1200€ / an, et de contribuer au développement des énergies renouvelables.

FAUCHAGE DIFFERE = NATURE PRESERVÉE

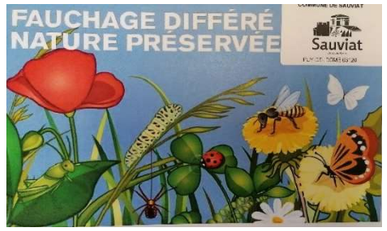

Ce petit panneau sur certains espaces communaux vous informe : ces espaces font l'objet d'une **tonte raisonnée, et de fauchage différé.** Les bords de route revêtent un intérêt écologique certain, puisqu'ils sont à la fois des "corridors écologiques" favorisant la circulation des espèces et des remparts aux eaux ruisselantes de la chaussée. C'est pourquoi, bien que primordial pour la sécurité des usagers, **l'entretien de ces bas-côtés doit être fait de manière raisonnée.**

Grâce à la mise en place du fauchage tardif, le nombre de passages pour l'entretien des bords de route diminue, en passant de deux à trois par an à un unique fauchage, ce qui signifie : à court terme, la diminution des émissions de CO_2, et à long terme, le retour d'une flore diversifiée.

NUISANCES SONORES ET BRULAGE DE VEGETAUX

En vertu de l'arrêté préfectoral 12/01328 du 2 juillet 2012, l'écobuage est interdit pour les particuliers et les déchets végétaux doivent être acheminés en déchetterie.
Concernant les nuisances sonores, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991, les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures, les samedis de 9 heures à 19 heures et les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.
Ces deux arrêtés sont à la disposition du public pour consultation en mairie.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes :
Repas champêtre dimanche 26 juin. Réservation obligatoire au 06.04.06.04.58
Fête patronale : dimanche 31 juillet.
Société de chasse : organisation du repas de midi et du soir pour la fête patronale dimanche 31 juillet.
Bougeons ensemble : retour du marché de Printemps dimanche 15 mai de 9h à 18h.

ÉTAT-CIVIL / ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Décès :
Monsieur Laurent BELMOND est décédé le 25 février 2022.
Madame Marcelle CARTADE est décédée le 1 avril 2022.
Toutes nos condoléances aux familles.

Elections législatives : pour participer aux élections législatives des 12 et 19 juin prochain, toute personne éligible doit demander à être inscrite sur la liste électorale en mairie ou via Internet avant le 5 mai prochain (copie identité et justificatif de domicile).

*Edité et imprimé par la Mairie de Sauviat le **26/04/2022***
Tirage en 260 exemplaires gratuits - Directeur de publication Mme Rachel BOURNIER - Maire

INFO SAUVIAT N°53

2ème trimestre 2022

Sauviat
Livradois-Forez

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Mardi, Jeudi et Samedi matin : 9h00 - 12h00.

Port du masque obligatoire.

Site internet : www.sauviat.fr

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous uniquement au 04.73.53.14.76

LE MOT DU MAIRE

Le printemps revient…
Avec lui, ce sont les tontes et l'entretien des communaux qui reviennent, tout comme le moment de préparer et voter le nouveau budget…. Et c'est également le retour du Marché, les Jeudis soirs,

La démarche de co-construction que nous avons entamée il y a un an autour du futur Tiers Lieu est toujours active. L'intelligence collective est au centre de ce projet et vous êtes toujours les bienvenus pour en discuter, dans nos ateliers, et bientôt sur site, ou en Mairie avec l'équipe municipale.
Les premiers chantiers participatifs, destinés à la partie « déconstruction » seront prochainement lancés. Nous espérons que vous aurez envie de venir participer à ce démarrage des plus concret, sachant qu'il s'agit d'une démarche volontaire, fondée sur l'envie de donner un coup de main, pour un lieu qui sera un lieu destiné et dédié à « TOUS ».

Le Maire – Rachel BOURNIER

BUDGET 2022

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 12 Avril 2022 afin de procédé au vote du compte de gestion, du compte administratif de 2021 et du budget 2022, dont vous en trouverez la synthèse jointe.

Bilan financier du budget communal 2021 : *les montants indiqués sont arrondis à l'euro*
Section de fonctionnement: Dépenses totales de l'exercice 297 480 € / Recettes totales de l'exercice 395 632 €.
Section d'investissement: Dépenses totales de l'exercice 300 886 € / Recettes totales de l'exercice 30 714 €.
Résultat de l'exercice toutes sections confondues :
Section de fonctionnement excédent de 98 152 €. / Section d'investissement déficit de 270 172 €.

Budget communal 2022 :
Liste des investissements les plus importants prévus : Création Epicerie et Bistrot associatif (508k€), Logement communal (139k€), Réseau de chaleur bois (60k€), Projet de réserve foncière (270 k€) ; Travaux d'entretien de l'Eglise Saint Michel (60k€), Installation panneaux solaires (17k€), rénovation du petit patrimoine (9 k€), étude diagnostics 3 stations d'assainissement collectif (22 k€).
Ces investissements font l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et également de candidatures à appels à projet, de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, afin de s'approcher d'un taux proche de 80%, quand les dotations aux collectivités diminuent chaque année.

Taux d'imposition 2022 :
Le système de calcul a été modifié depuis 2021, en intégrant la part précédemment perçue par le Département. Les impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2011, et le conseil municipal, après délibération a voté une augmentation. Les recettes supplémentaires serviront à financer les surcoûts liés à l'inflation et aux investissements.
Taxe Foncière Bâti : 32,54 % et Taxe Foncière Non Bâti : 72,84 %.

AUDIENCE TRIBUNAL JUDICIAIRE – Jeudi 18 Mai 2022

La commune de Sauviat s'est portée partie civile dans l'affaire n° 19303000012 du Parquet, concernant les faits reprochés à M. Paul PERRIN, ancien Maire de la commune. **L'audience de la 1er Chambre correctionnelle du tribunal judiciaire** se tiendra le 18 mai 2022, Palais de Justice, 16 Place de l'Etoile, 63000 CLERMONT-FERRAND.

L'audience est publique et débutera à 13H45.

COMPTE RENDU REUNION DU CCAS

Les membres du CCAS se sont réunis le 12 Avril afin de faire un point sur les activités de 2021 et de voter le Budget 2022.
Le remboursement des transports scolaires a été reconduit. Une réflexion sera menée quant au maintien des aides aux achats scolaires pour les collégiens et les membres travaillent à la construction d'un évènement à destination des enfants et de nos ainés.
Le CCAS a également décidé d'octroyer **une aide financière exceptionnelle en faveur de l'Ukraine**, d'un montant de 600€, et de contribuer au Fonds de Solidarité Logement, à hauteur de 500€ dispositif porté par le Conseil Départemental.

ATELIERS AUTOUR DE LA CHARTE et de l'AMÉNAGEMENT DU TIERS LIEU

Le vendredi 25 Mars, les habitants et les élus étaient conviés à participer à ce nouvel atelier, série des 6 accompagnés et animés par l'association BARDANE. Il s'agissait de réfléchir et souvent via des illustrations, des éléments concrets, des valeurs qui unissent les membres du collectif qui viendra porter le projet.

Les discussions ont déjà fait émerger des valeurs communes, serviront de base pour l'écriture des statuts du collectif qui portera la gestion du lieu, et aussi du règlement intérieur.

Un Tiers Lieu
- où il y du lien social, et un engagement pour la transition écologique
- pour tous les âges

Le Samedi 26 Mars, un autre atelier co animé par l'association Bardane et M. Périchon, Architecte du projet de rénovation, nous a permis de travailler sur les aménagements.
La présence de Gérard Archimbaud, ancien propriétaire et habitant du lieu, fut l'occasion de découvrir les usages passés de chacun des espaces du bâtiment : « Ici le coin pour réparer les mobylettes et là où mon père fabriquait les bacholles. C'est aussi un endroit qui servait de salle à danser dans les temps. »

Chacun a pu se projeter, et faire part de ses envies tant au niveau des matériaux que de l'ambiance souhaitée, mais aussi échanger sur les matériaux qui seront utilisés pour la rénovation, bois, chanvre, briques, matériaux recyclés…

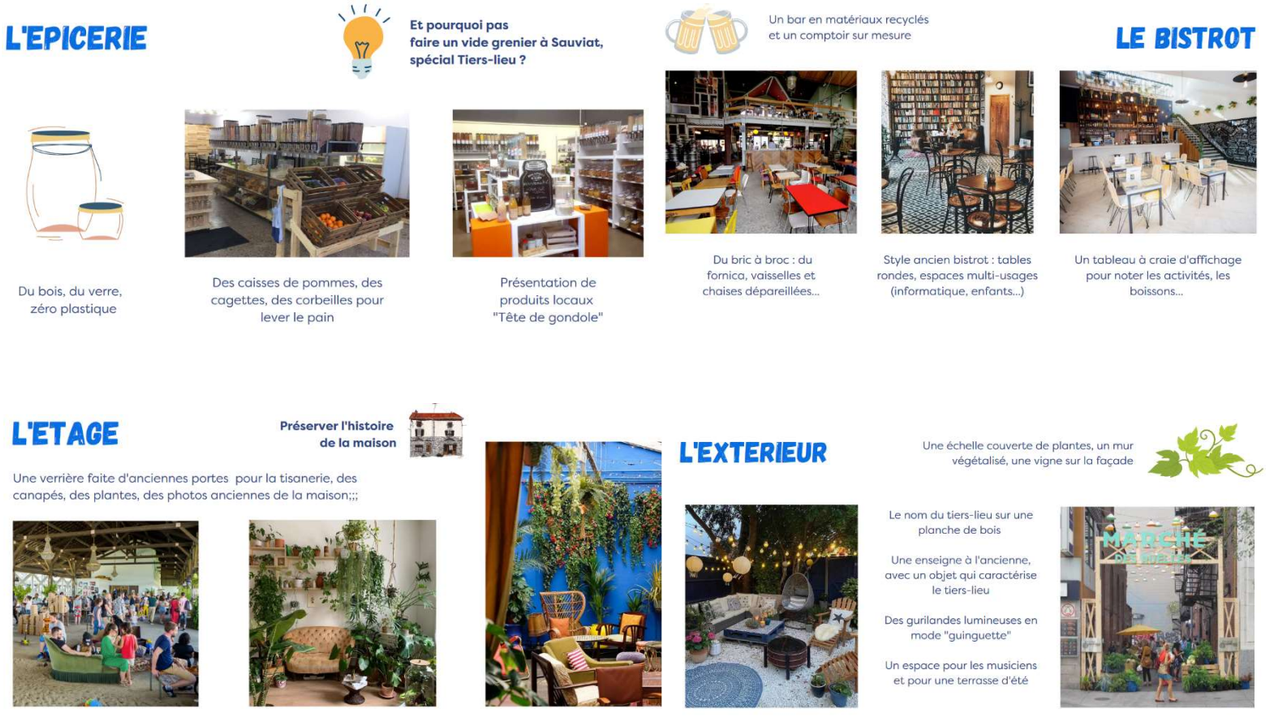

MARCHÉ DE PRODUCTEURS – Reprise JEUDI 12 MAI de 18H à 20H

C'est avec l'espoir de pouvoir satisfaire les sauviatois et les habitants de proximité que le marché reprendra forme **à partir du 12 MAI prochain : les 2eme et 4eme jeudis du mois.**

Aussi, se sont à la fois **des producteurs et commerçants** que vous connaissez déjà, avec LaBrige (épicerie ambulante), Evelyne Patiss (Pâtisserie, viennoiserie), et également Amandine et Yacine (maraichers en permaculture), Audrey de la Ferme des Escurades avec volailles, plants de légumes, œufs, et légumes de saison , le dépôt de pain de Jonathan (Pains et Merveilles)… et d'autres artisans et commerçants que vous connaissez déjà qui viendront au fil de l'eau (Les Ruchers de Faradia, Croque Jardin..) ….

CONCERT SAMEDI 21 MAI – 20H – EGLISE DE SAUVIAT

De la monodie grégorienne à la polyphonie de la Renaissance

C'est à un concert singulier que vous pourrez assister le SAMEDI 21 MAI à 20 heures en l'église Saint Michel de SAUVIAT.

Le septuor vocal Divins Propos du conservatoire de Thiers vous propose un voyage en costumes à travers un patrimoine musical méconnu : le chant sacré au Moyen-Âge. Avec ces sept chanteurs passionnés, nous partirons de la magie hypnotique des chants grégoriens pour arriver, au gré de quelques explications simples, aux magnifiques pièces sacrées du XVIème siècle. **Libre participation au profit de la protection des vitraux**.

VISITE DES HAMEAUX – Suite

Les élus poursuivent les visites de hameaux, et c'est bien l'épisode neigeux du mois de Mars qui a surpris tout le monde, ce qui nous amène à reprogrammer notre passage dans les hameaux non encore visités.
Voici donc la liste des prochains rendez-vous. On vous attend !

Habitants conviés		Habitants conviés		Habitants conviés
Issard - La Clergeathe - Le Poux		Cublas		Le Teilhol
Les Bessières		Le Creux - Barliaud		Champs
Le Pré du Roy - Le Guaret		La Bouisse		Piboulet
Le Creux		Le Monteilhet		
RENDEZ VOUS		RENDEZ VOUS		RENDEZ VOUS
Le Poux		Cublas		Le Teilhol
11H		**9H30**		**11H**
Samedi 14 MAI		**Samedi 4 JUIN**		**Samedi 4 JUIN**

INITIATIVE CITOYENNE – COLLECTE DE DÉCHETS EN PLEINE NATURE

Au cours du week-end du 13 et 14 Mars, les adhérents de la Gym Sauviatoise ont effectué un ramassage des déchets en bordure des voies communales. Ce sont 36 Kg de déchets (verre, aluminium, plastique, papier, casseroles, enjoliveur etc...). qui ont été récoltés durant ces 2 journées. L'association remercie tous ceux qui ont participé à cette collecte afin de protéger la nature et notre environnement. La Mairie remercie chaleureusement l'association pour cette initiative auprès de ses membres.

AIDE FINANCIÈRE – ACCÈS AU HAUT DEBIT VIA CONNEXION SANS FIL

Notre commune n'est actuellement pas éligible à la fibre, car couverte par le wifimax. L'Etat met en place dans les zones non encore équipées en fibre optique et dont le réseau ADSL est insuffisant, **un soutien financier** destiné à compenser pour partie le coût, de l'accès à Internet en haut débit via une connexion sans fil. Cette subvention, qui était jusqu'alors de 150 € pour les particuliers et les entreprises, passe à 300 €, voire 600 € en fonction des ressources du demandeur, dans le cadre du dispositif Cohésion Numérique des Territoires (depuis le 1er Avril 2022)

Contactez les opérateurs de votre choix, pour savoir si votre logement et/ou votre entreprise est éligible à ce dispositif gouvernemental. Liste disponible sur le site https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere